

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3180

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SABIRI Saïd

Date de naissance : 05.11.52

Adresse : 67 Rue Bérengère

BP 14120 N'Djamena

Tél. 0666 81 81 24 Total des frais engagés : 350,00 + 265,80 Dhs

TTT = 615,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 28.10.2018

Nom et prénom du malade : Dr. SABIRI Saïd Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RAM

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : SABIRI Saïd



Déclaration de Maladie

M22- 0057411

183870

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/10/2023	01	350,00		 Dr. H. AZIZ G. METZGER 51, Bd. Rahlai El Tel: 01 45 50 00 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE LA KIRAN Casablanca, N° 80 de la rue Hassan II, Casablanca, 20123, Tél. 052 37 00004.	28/10/23	132.90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Capot et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	D	E
25533412	21433552	
00000000	00000000	
35533411	11433553	

(Création, remont, adjonction)

A diagram of a dental arch (maxilla) with teeth numbered 1 through 8 on both the upper and lower arches. A horizontal arrow points from the left side (D) to the right side (G), indicating the direction of dental movement or arch relationship.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Aziz CHAFIQ

NEUROCHIRURGIEN

Chirurgie du Système Nerveux Central
et de la Colonne Vertébrale

Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Ex. Chirurgien au C.H.U de Bicêtre (PARIS)

Sur Rendez-vous

Casablanca, le

28.10.23

الدار البيضاء، في

خريج كلية الطب بباريس

جراح سابق بالمستشفى الجامعي بيستر (باريس)

بالموعد

132.90.22
gabli

PHARMACIE LA LIBERTÉ
Santé BENKIRAN
04 Bd de Paris Casablanca
Tél: 0522 54 02 69

Dr. Aziz CHAFIQ
Dr. Neurochirurgien
51, Bd. Rahal El Meskini - Casablanca
Tél.: 0522 54 02 69

PHARMACIE DU Rif

Dr. SABRI SAIDI

PHARMACIE
LIBERTÉ
Casablanca

PHARMACIE DU Rif
Dr. SABRI SAIDI
306, AV. MEDINA - Casablanca
Tél: 0522 54 02 69

✓ 18.10

✓ 25

✓ 11.11

✓ 18.10

✓ 10.11

51، شارع رحال المسكيني - إقامة الصفا - رقم 19 - الدار البيضاء

51, Bd. Rahal El Meskini - Résidence ESSAFA - N° 19 - CASABLANCA

الهاتف : 05 22 54 02 60 / 05 22 44 31 77

GABLINE®

Prégabaline

LOT 2247111 1

EXP 12 2024

PPV 132.90 DH

25 mg
56 gélules

Voie orale

LE MATIN LE SOIR AVANT APRÈS

GABLINE®

Prégabaline

LOT 230692 2

EXP 02 2025

PPV 132.90 DH

LABORATOIRES SOTHEMA

25 m

5 gélules

LE MATIN LE SOIR AVANT APRÈS